



Premier ministre

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Paris, le 19 AOUT 1996

**DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Département "Initiatives et Insertion"
Mission "Environnement social des jeunes"

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ A LA
JEUNESSE ET AUX SPORTS**

A

MESSIEURS LES PREFETS DE REGION

Directions régionales de la Jeunesse
et des Sports

Directions régionales et départementales
de la Jeunesse et des Sports

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES PREFETS DE DEPARTEMENT**

Directions départementales de la Jeunesse
et des Sports

INSTRUCTION N° 96 - 139JS

OBJET : Programme national de lutte contre les toxicomanies.
Actions du ministère de la Jeunesse et des Sports en 1996.

PJ : 3

Le ministère de la Jeunesse et des Sports participe pour la 10ème année consécutive au programme de lutte contre les toxicomanies mis en oeuvre par le Gouvernement et coordonné par la Mission interministérielle à la lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

Le programme, proposé pour 1996 à la MILDT par le ministère de la Jeunesse et des Sports, dispose actuellement d'un financement de 9,2 MF auquel s'ajoute un financement exceptionnel de 8 MF dans le cadre du plan gouvernemental de prévention des toxicomanies octroyé, au titre des actions locales, en séance interministérielle du 14 septembre 1995.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports continuera d'affirmer et de mettre en oeuvre ses objectifs spécifiques : d'une part conforter la démarche de prévention globale à partir d'une notion active de santé et de bien-être, d'autre part améliorer "sur le terrain" les conditions de vie quotidienne des jeunes les plus exposés aux risques de dérive parmi lesquels s'inscrivent les usages de drogues. Il poursuivra aussi le renforcement du réseau local de prévention. Il convient, dans ce contexte, d'entendre le terme de "drogues" au sens large. En effet, de nombreuses études en matière de santé mettent en évidence sous le terme de tendances ou comportements addictifs, la consommation diversifiée et cumulée de substances psychoactives ou l'usage excessif de produits, qui peuvent entraîner de réelles atteintes à la santé ou la perte de contrôle de soi. Ce sont ces produits (cannabis, crack, ecstasy, alcool, tabac, médicaments ...), licites ou illicites, qui induisent les phénomènes de dépendances et qui sont pris en considération, dans ce document, sous le terme de "drogues".

Dans toute la mesure du possible, vous coordonnerez votre action avec celle d'autres partenaires institutionnels et en particulier des comités communaux et départementaux de prévention de la délinquance (CCPD et CDPD), des comités d'environnement social instaurés dans les établissements scolaires à l'initiative du ministère de l'Éducation Nationale ainsi que les pôles de compétence jeunesse. Vous mènerez, plus particulièrement, votre intervention en collaboration avec le chef de projet, nouvellement désigné, chargé par le Préfet de coordonner les comités restreints de lutte contre la drogue et la toxicomanie ; ces comités sont des instances récemment créées, auprès desquelles les directions départementales de la Jeunesse et des Sports sont parties prenantes.

Il importe que cette action s'inscrive dans une politique départementale concertée et qu'elle s'intègre dans une analyse générale de la situation et des besoins (les politiques locales contractualisées de jeunesse offrent un cadre approprié pour conduire cette opération).

Afin d'améliorer la qualité et la pertinence des actions de prévention, je vous invite à vous entourer des garanties nécessaires quant au niveau des intervenants, à la définition des objectifs, à l'adéquation des moyens mis en oeuvre pour les atteindre et à la mise au point de dispositifs d'évaluation. Enfin, vous veillerez à ne pas donner à la notion de prévention une acception trop large, sous peine de diluer l'action et de ne pouvoir en mesurer les effets.

Les crédits correspondant à ce programme vous seront prochainement déconcentrés. Conscient des difficultés que peuvent entraîner l'annonce et la délégation tardive de ces crédits, je vous engage à mettre tout en oeuvre pour la réussite de ce programme.

Je vous rappelle que l'utilisation des crédits de la MILDT appelle la plus grande rigueur. Je vous informe qu'en 1996 le ministère de la Jeunesse et des Sports a été sollicité pour répondre à un questionnaire d'instruction de la Cour des Comptes sur le contrôle de son action en matière de politique de lutte contre la toxicomanie menée entre 1985 et 1995.

ACTIONS LOCALES DE PREVENTION

L'accent sera mis sur une politique de soutien aux actions locales de prévention, à l'initiative des associations, des centres régionaux d'information jeunesse et des collectivités locales, ou auxquelles les "personnes-ressources" auront donné l'impulsion initiale.

Cette année, les actions locales de prévention se présentent selon deux procédures distinctes présentées ci-après. Elles feront l'objet d'un financement global dans lequel le montant de ces deux types d'actions sera différencié.

Les actions locales relevant de la procédure annuelle

Dans ce cadre, il vous appartiendra de privilégier les actions de prévention dont les jeunes sont soit acteurs, soit le principal public visé, et de mettre l'accent sur la relation avec le milieu sportif (clubs, comités départementaux...) en impliquant vos personnels spécialisés (professeurs de sport) ainsi que les médecins inspecteurs de la jeunesse et des sports dont vous trouverez la liste en annexe 1.

Je vous informe que ces médecins ont participé à des sessions de sensibilisation à la prévention et acceptent de s'engager dans une collaboration avec les personnels pédagogiques qui s'investissent dans les actions locales de prévention.

En conséquence, seront prises en compte à ce titre **des actions d'animation, d'information, de sensibilisation, de formation et d'insertion, de l'enfance à l'âge adulte.**

Les actions locales relevant d'une procédure et d'un financement exceptionnels

Lors de la tenue du comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie le 14 septembre 1995, les propositions du ministère de la Jeunesse et des Sports visant à développer les actions locales **de proximité**, à dominante sportive, culturelle ou de loisirs, ont été retenues.

A cet égard, il est recommandé de mettre l'accent sur la gestion des risques des publics jeunes et l'intervention de proximité (comprises à l'échelle d'un quartier, en correspondance avec des dispositifs d'information, d'accueil, d'insertion et les familles...), se situant au plus près de la vie quotidienne des jeunes, hors du temps scolaire ou professionnel.

Je ne peux que souligner le rôle déterminant des services du ministère de la Jeunesse et des Sports dans cette mobilisation et je souhaite que ces actions puissent être révélatrices de notre spécificité d'intervention quant aux modalités d'actions, à la diversité des interventions, à la dynamisation des réseaux locaux ainsi qu'à l'articulation entre les partenaires locaux et les publics jeunes.

Aussi, vous veillerez, après sélection, à financer **exclusivement** des projets d'**animation**, représentatifs d'interventions de proximité à caractère sportif, culturel ou de loisir, qui intègrent les critères suivants :

- le **caractère local** et de **proximité de l'action**
- la prise en considération de la tranche d'âge des **12 - 18 ans**
- la dimension **pérenne** de l'action ou du dispositif (en vue d'un investissement à moyen terme)
- la **démultiplication** de l'action auprès des différents publics (jeunes, familles, relais professionnels ou bénévoles)
- l'**organisation à l'année**, de l'ensemble de ces actions
- la mise en réseaux
- la pertinence des moyens d'observation et de mesure de l'action.

Un suivi et une évaluation spécifiques seront réalisés pour ce second type d'actions locales (cf. paragraphe évaluation).

Les actions locales de prévention en Outre-Mer

En ce qui concerne les départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer, un travail de concertation s'est engagé, cette année, avec le ministère de l'Outre-Mer concernant, notamment, les actions éducatives, sociales et de prévention.

Dans ce cadre, je vous invite à globaliser votre soutien autour de quelques projets significatifs intégrant les éléments préalables évoqués plus haut et prenant en considération les remarques formulées en annexe 2.

DOCUMENTATION

Les services du ministère de la Jeunesse et des Sports, en liaison avec des représentants des services déconcentrés et des experts extérieurs, réalisent et diffusent un ensemble de documents et de brochures, que vous pouvez utiliser dans le cadre des actions que vous menez. A cet effet, vous pourrez solliciter la mission "Environnement social des jeunes" pour obtenir de la documentation.

SEMAINE EUROPÉENNE ET JOURNÉE NATIONALE DE PRÉVENTION DES TOXICOMANIES.

En 1996, il n'est pas prévu d'organiser une semaine européenne de prévention des toxicomanies.

PROGRAMME "COMBAT POUR LA VIE".

Cette opération mise en place en 1991 et concernant 8 régions (Alsace, Aquitaine, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Lorraine, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes) ne sera pas reconduite cette année.

ACTIONS DES CENTRES D'INFORMATION JEUNESSE

Les actions des centres d'information jeunesse sont, cette année, intégrées dans les actions locales de prévention. En conséquence, les centres d'information jeunesse peuvent présenter aux directions régionales de la Jeunesse et des Sports les projets d'action justifiés par une spécificité locale qu'ils entendent conduire. Il est entendu qu'ils respecteront les mêmes critères que ceux mentionnés ci-dessus pour les opérations conduites ou soutenues par les services déconcentrés.

EVALUATION

La démarche d'évaluation, menée conjointement entre l'administration centrale et les services déconcentrés, a pour fonction essentielle, au travers des différents documents échangés, de clarifier et rendre cohérentes les positions communes portées par le ministère et ses services déconcentrés afin d'anticiper et de définir les stratégies et les modes d'intervention.

En effet, les informations que vous me transmettez (cf. annexe 3) doivent permettre de concevoir les formations nationales à mettre en place et de renforcer la coordination de l'action interministérielle locale.

C'est sur ces bases que l'administration centrale du ministère de la Jeunesse et des Sports peut faire valoir ses analyses et propositions auprès de ses partenaires des administrations réunies au sein de la Mission interministérielle à la lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) et auprès de la MILDT elle-même.

En conséquence, vous aurez à votre disposition un tableau de suivi concernant les deux procédures portant sur les actions locales de prévention et les actions de proximité financées à titre exceptionnel. J'attire votre attention sur les définitions et observations portées en marge de ce tableau et destinées à expliciter les titres des rubriques.

Pour l'outre-mer, il est prévu que l'évaluation intégrera une observation réalisée par un représentant du ministère de l'Outre-Mer, dans le cadre des missions effectuées annuellement sur le terrain, qui sera transmise aux services de l'administration centrale du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Vous trouverez en annexe 3 le tableau de suivi intégrant les deux types d'actions, à compléter et à renvoyer, sous le présent timbre à la mission environnement social des jeunes, dès que vous aurez procédé à votre propre répartition des crédits, et l'imprimé "fiche de suivi/évaluation" qu'il vous appartiendra de remplir et de renvoyer dès que l'action sera terminée et ce, avant le 31 mars 1997.

Dans les procédures de déconcentration, l'administration centrale du ministère de la Jeunesse et des Sports exerce un rôle de coordination, d'aide et de conseil. A cet effet, votre correspondante au sein de la mission environnement social des jeunes - Muriel Zilberman - Tél. 40.45.93.96, se tient à votre disposition pour toutes questions relatives à ce dossier.

Pour le ministre délégué,
et par délégation
Le directeur du Cabinet



François WERNER

ANNEXE 1

LISTE DES MÉDECINS INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

<u>DR Alsace :</u>	Dr HARDY Dr LAURENT
<u>DR Aquitaine :</u>	Dr ROUMY
<u>DR Bourgogne :</u>	Dr CHALOPIN Dr GIRAUDET
<u>DR Bretagne :</u>	Dr GOULAOERN Dr HARYSMENDY
<u>DR Centre :</u>	Dr BELIN
<u>DR Champagne-Ardenne</u>	Dr LORIN
<u>DR Corse</u>	Dr CORTE
<u>DR Languedoc-Roussillon</u>	Dr CASTEL
<u>DR Midi-Pyrénées :</u>	Dr HUMENRY-CRAMPES
<u>DR PACA (Aix-Marseille) :</u>	Dr FORNARIS
<u>DR Ile de France :</u>	Dr ESPINAS Dr VO-QUANG Dr TURGIS Dr PERES Dr GRONDIN
<u>DR Pays de la Loire :</u>	Dr ANDRE Dr POTIRON Pr SAUMET
<u>DR Picardie :</u>	Dr CAUCHETEX Dr RIK
<u>DR Poitou-Charentes</u>	Dr GOUBAULT Dr DE LUSTRAC
<u>Délégation régionale Alpes-Vivaraïs :</u>	Dr FAVRE-JUVIN
<u>DR Rhône-Alpes</u>	Pr ETERADOSSI Dr RENAUDIE

ANNEXE 2

ACTIONS LOCALES DE PREVENTION EN OUTRE-MER

Concernant les départements, territoires et collectivités locales d'Outre-Mer, il est recommandé, en concertation avec le ministère de l'Outre-Mer, d'orienter les actions de prévention selon les axes indiqués ci-dessous.

Concernant la zone Antilles-Guyane, il est indispensable de pouvoir prendre en considération le travail engagé depuis quelques années par les différents ministères en liaison avec la MILDT afin de renforcer la mise en cohérence au plan local.

- Guadeloupe

Suite à la formation des relais locaux mis en place, accentuer l'information de proximité auprès des relais, des familles.

- Martinique

Renforcer la mobilisation et la liaison entre les différents partenaires locaux (CRIJ, associations sportives, socio-éducatives, collectivités locales).

- Réunion

En liaison avec notamment l'Observatoire de la Santé, favoriser la concertation des acteurs locaux et développer l'information de proximité au centre de l'île.

- Guyane

→ Développer la formation et la concertation de relais associatifs (professionnels et bénévoles).

→ Constituer des réseaux locaux et de communication en liaison avec les points d'accueil jeunes ou autres lieux d'accueil des jeunes.

→ Intégrer les pratiques de prévention des toxicomanies dans le cadre du développement des structures d'accueil et animation socio-éducatives des jeunes (du type CASE) dans les quartiers en difficulté.

Concernant les territoires et collectivités territoriales d'Outre-Mer et, plus particulièrement :

- Nouvelle Calédonie,

- Polynésie Française ,

- St Pierre et Miquelon

- Mayotte

Il est envisagé de développer l'éducation à la santé auprès des femmes et en direction des publics d'enfants et de jeunes

ANNEXE 3 - 1ère PARTIE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
TABLEAU DE SUIVI
 Actions de prévention des toxicomanies

OBJECTIFS GÉNÉRAUX (1)	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS (2)	NATURE DES ACTIONS	INDICATEURS (3) <i>facultatif</i>	OPÉRATEUR	PUBLICS	FINANCEMENT	OBSERVATIONS

(1) - Objectifs généraux déterminés par l'instruction.

(2) - Objectif opérationnel : il est du domaine de l'observable, du mesurable. Chaque action a ses propres objectifs. L'exploitation des objectifs opérationnels est un passage obligé, essentiel de tout processus évaluatif.

(3) - Indicateur : c'est une variable dont certaines valeurs sont significatives au regard des buts et des objectifs visés. Un indicateur traduit des phénomènes quantitatifs ou qualitatifs, il se présente sous forme chiffrée ou visuelle (graphique).

ANNEXE 3 - 2ème PARTIE

FICHE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

(à remplir par l'opérateur)

(Cette 1ère partie représente le travail de base de l'évaluation :
il s'agit d'apprécier les résultats de ce qui est réalisé sur le terrain)

PROJET PRESENTE PAR :

Nom de l'organisme :

Activité habituelle :

Qualification de l'encadrement :

- diplôme :

- salariés :

- bénévoles :

DIAGNOSTIC

Consiste en l'explicitation, l'approfondissement, l'analyse d'un problème identifié

DESCRIPTIF DE L'ACTION

☐ Prévention

☐ Globale

☐ Spécifique

☐ Curatif

☐ Autre

Préciser -

-

-

-

-

☐ Formation

☐ Interne à jeunesse et sports

☐ Externe

ACTIONS :

- sur plusieurs années

reconduite en l'état

Dates

reconduite avec modification

Périodes

- actions isolées ou ponctuelles

PARTENAIRES ASSOCIES - ROLE DE CHACUN

Cofinancement

Acteurs de terrain

Acteurs institutionnels

Comment le partenariat s'instaure-t-il dans le cadre de l'action :

IMPLICATION JEUNESSE ET SPORTS :

☐ Cofinancement

☐ Intervention en personnel
(intervenants mis à disposition, etc.)

☐ Intervention en service
(prêt de locaux, de matériel, secrétariat, documentation, etc.)

☐ Organisation par jeunesse et sports

☐ Complète

☐ Partielle

PUBLICS :

☐ tranche d'âge

⇒ nombre :

☐ sexe

⇒ % garçons :

% filles :

☐ chômeurs

☐ immigrés

☐ acteurs sociaux

ZONE COUVERTE :

département :

ville :

quartier :

ATTENTE DES OBJECTIFS ET ÉVALUATION

Action non réalisée

- éléments qui ont ou non permis de répondre aux attentes
- comment a-t-on abouti à ce résultat ? Pourquoi ?
- quelles conclusions en tire-t-on pour l'avenir ?

les retombées observables
l'émergence d'autres projets
par rapport aux jeunes
partenariat

les retombées imprévues

Comment les jeunes sont-ils approchés, mobilisés

BUDGET

COUT TOTAL DE L'ACTION :

DEPENSES	RECETTES	
	Co-financements	
	Organismes	Montants
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
	-	-
Montant du soutien Jeunesse et Sports :		

EVOLUTION DES COFINANCEMENTS, DU PARTENARIAT :

Qui a évalué l'action ?

- ☐ groupe de pilotage
- ☐ opérateur
- ☐ personne ressource.

ANNEXE 3 - 3ème PARTIE

FICHE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

(A remplir par la personne ressource chargée du dossier prévention)

Cette deuxième partie doit permettre de présenter la synthèse qualitative et quantitative de l'ensemble des actions au regard de la dimension locale et de prendre en considération les avis, observations et propositions de la personne-ressource, responsable des axes d'intervention et des stratégies à mettre en place en matière de prévention.

Lieu d'exercice :

Nom de la personne ressource :

En fonction sur ce dossier depuis le :

Autres dossiers suivis :

DIAGNOSTICS LOCAUX

- études préalables réalisées dans le département (grandes caractéristiques du contexte local)
- grandes tendances de la population jeune
- flux de la population jeune selon les saisons
- y a t'il des grands rassemblements culturels ou sportifs dans votre département
- grandes tendances épidémiologiques
- phénomènes de dépendance et de consommation de produits... (ecstasy...)

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Nombre d'action(s) réalisée(s) dans l'année
- Le(s) publics touché(s) directement
- Instruments de mesure (outils pour quantifier) d'impact de ces actions

PARTENARIAT

- les associations partenaires :
- autres : à préciser
- nature de l'action engagée par les partenaires : éléments pour qualifier et quantifier ce travail
- évolution du partenariat
- y a-t'il un pôle de compétence jeunesse dans votre département/un pôle de prévention toxicomanie (indiquer notamment les modalités de fonctionnement et le rôle de la DDJS)
- autre dispositif ou réseau initiant une dynamique locale en matière de prévention des toxicomanies

DOSSIER PREVENTION

- pourriez-vous soumettre des propositions qui vous sembleraient indispensables et qui ne sont pas actuellement traitées ou prises en considération par l'institution.
- axe documentaire : précisez-nous vos usages et demandes de documentation.
 - * Quels sont les documents les plus utilisés et dans quelles conditions/les moins utilisés et pourquoi ?
 - * Quels sont vos besoins en matière de documentation ?
 - * Dans l'hypothèse de réalisation de nouveaux documents, quels seraient vos besoins ?
- axes prioritaires selon vous du dossier prévention des toxicomanies
 - * évolution du dossier prévention au sein de la DDJS
 - * avez-vous constitué un réseau, localement, en matière de prévention?
- autres questions sur lesquelles vous souhaiteriez vous exprimer ?